



## INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

### Championnat de France de Funboard Slalom « BRETS Funboard Tour 2020 » Slalom Etape n° 4 LEUCATE du 24 Octobre au 27 Octobre 2020

Autorité Organisatrice : Cercle de Voile du Cap Leucate  
Grade : 4

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) incluant l'annexe B,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en **annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES**, (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux et les préconisations et annexes AFF
- 1.4 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra (*supprimer 1.4 en l'absence de concurrents étrangers attendus*).
- 1.5 La RCV B3 est supprimée et remplacée par : « Une planche peut toucher une *marque* mais ne doit pas s'y tenir ».

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront diffusés en ligne sur le site de l'AFF [www.aff.net](http://www.aff.net) et sur sa page facebook. Toutes les informations communiquées durant les briefings officiels y seront également mises en ligne dès que possible.
- 2.2 Pour les windsurfs, conformément à la RCV 90.2(c) mentionnée dans la RCV B7, des instructions verbales peuvent être données sur l'eau et à terre. La procédure sera la suivante :  
A terre, cela fera l'objet d'un briefing officiel, (Respect des mesures barrières)  
Sur l'eau, le comité de course enverra un pavillon L pour alerter les coureurs d'un briefing au bateau comité,

#### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera diffusée au plus tard 30 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.  
Pour les windsurfs, le temps d'affichage officiel pour l'entrée en vigueur de toute modification aux instructions de course sera de 15 minutes.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la plage au niveau du tableau d'affichage des poules.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **20** minutes après l'affalé de l'Aperçu, (ceci modifie Signaux de course).
- 4.3 Les pavillons Aperçu sur H avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'amenée) signifient : « La course est retardée, il est interdit aux concurrents de se mettre à l'eau, le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 15 minutes après l'amenée de l'Aperçu sur H ». (Ceci modifie Signaux de Course).

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 sans objet
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévu la veille par affichage. Le premier jour, le premier briefing fixera l'heure du premier signal d'avertissement,
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de l'étape, aucun départ d'une nouvelle course ne pourra être donné après 16h00. Une course en cours pourra être poursuivie jusqu'à son terme.

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Pavillon de classe homme : pavillon AFF blanc  
Pavillon classe femme: pavillon AFF Rose

#### 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini à chaque premier briefing journalier. Les planches rejoignant ou quittant leur zone de course ne doivent pas pénétrer dans la zone de course.

#### 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont définis à chaque premier briefing journalier en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée-
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer.

#### 9. MARQUES

- 9.1 Les marques de départ, de parcours et d'arrivée seront définies à chaque premier briefing journalier.
- 9.2 Un bateau du comité de course pourra remplacer une marque manquante, dans ce cas il arborera un pavillon « M ».

#### 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées à chaque premier briefing journalier.

#### 11. LE DÉPART en SLALOM

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ.
- 11.2 **Bateaux en attente** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent s'écarter de la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 1 minute après son signal de départ sera classé DNS.
- 11.4 Procédure de Départ :

<i>Signal</i>	<i>Pavillon et signal sonore</i>	<i>Minutes avant le signal de départ</i>
Attention	Pavillon de classe ou numéro de flotte	3
Avertissement	Pavillon rouge ; amenée du signal d'attention ; 1 signal sonore	2
Préparatoire	Pavillon jaune ; amenée du pavillon rouge ; 1 signal sonore	1
	Amenée du pavillon jaune	½
Départ	Pavillon vert ; 1 signal sonore	0

- 11.5 Pour les phases éliminatoires sauf pour la phase des finales, gagnant et perdant  
Quand à son signal de départ, une partie quelconque du flotteur, du concurrent ou de l'équipement d'une planche se trouve du côté parcours de la ligne de départ, le comité de course ne signalera pas de rappel général si la ou les planches sont identifiées. Le comité de course affichera le ou les numéros des planches identifiées sur le bateau arrivée avec l'envoi du pavillon « L » **sans signal sonore**. Si toutes les planches ne sont pas identifiées, le comité de course signalera un rappel général par l'envoi du « 1<sup>er</sup> substitut » **avec un signal sonore**. Ceci modifie la RCV B.10.29  
Les paragraphes (b) et (c) de la RCV B10.29 ne sont pas modifiés.

## 12. L'ARRIVEE et ZONE de COURSE

- 12.1 La ligne d'arrivée en Slalom sera entre un mât arborant un pavillon BLEU et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 13. SYSTEME DE PENALITE

- 13.1 Pour les windsurfs, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.  
13.2 L'annexe P ne s'applique pas pour les windsurfs.  
13.3 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 14. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES en SLALOM

- 14.1 Le temps limite et le temps cible sont les suivants :

<i>Classe</i>	<i>Temps cible</i>	<i>Temps limite du premier pour finir</i>
FUNB	<b>4</b>	<b>6</b>

- Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).  
14.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux manquant à finir dans un délai de **3** minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5

## 15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au PC Terre situé sur le parking du site. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.  
15.2 Pour chaque classe, une planche ayant l'intention de réclamer doit en informer l'autre planche à la première occasion raisonnable. Quand sa réclamation concernera un incident dans la zone de course, dans lequel elle a été impliquée ou qu'elle a vu, elle doit héler « **protest** ». **Elle doit également informer le comité de course (bateau arrivée) de son intention de réclamer aussitôt que possible après avoir fini ou abandonné, et se mettre à disposition du jury pour instruire la réclamation.**  
15.3 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :  
- Départ : Bateaux en attente,  
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)  
- Publicité  
- Bateaux accompagnateurs  
- Evacuation des détritrus  
- Communication radio  
15.4 JUGEMENT SUR L'EAU : s'applique exclusivement aux infractions aux RCV du chapitre 2 (sauf RCV 14)  
15.5 Application des RCV B10 63.6 et F5 63.6 pendant les phases de qualification et de finale par poule. Le temps limite pour venir au jury sur l'eau après avoir respecté la RCV 61 est de 5 minutes maximum (ceci modifie la RCV 61.3).  
15.6 Le jury instruira toutes les réclamations ou demandes de réparation selon l'IC 15.5 (ceci modifie la RCV 63.1).

- 15.7 Le temps limite de réclamation pour le comité technique, le comité de course, le jury, et pour les réclamations et demandes des concurrents pour des règles autres que celles du chapitre 2 (hors RCV 14) est de 45 minutes après que le dernier ait fini la dernière course du jour ou que le comité de course ait signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour-là.
- 15.8 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
  - pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

## 16 CLASSEMENT

- 16.1 Pour valider une étape : Il faut qu'au moins les finales gagnants et perdants de la course N° 1 aient été courues et validées. Par ailleurs, une deuxième course ne pourra débuter sans que l'ensemble du tableau final de la course N° 1 ait été couru et validé. Par tableau final, il faut comprendre Finales gagnants et perdants poules de classement et consolante le cas échéant.

### 16.2 Courses retirées Slalom

- Quand moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores de toutes les courses.
- Quand 4 à 6 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores moins le plus mauvais,
- Quand 7 à 10 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores moins les deux plus mauvais,
- Quand plus de 10 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores moins les trois plus mauvais.

- 16.3 Répartition des poules, application de la préconisation N°2, des annexes A2 et A6 de l'AFF.

## 17 REGLES DE SECURITE ET SANITAIRES

- 17.1 Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place. Les modalités seront précisées lors de chacun des briefings.
- 17.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 17.3 Respect des règles sanitaires. En particulier, le port du masque est obligatoire partout sauf sur le sable et sur l'eau. Tout manquement à cette règle pourra entraîner jusqu'à une disqualification pour la course courue la plus proche par décision du jury. (Cf. article 26)

## 18. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

Sans objet

## 19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Les foils ne sont pas autorisés.

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

## 20. PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice.

## 21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels pourront être identifiés par une flamme.

## 22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 22.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.2 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**23. EVACUATION DES DETRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

**24. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**25. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit :

Sur chaque étape, les prix seront distribués comme suit :

- Podiums de l'étape Hommes et Femmes.
- Podiums du challenge national funboard slalom masters
- Podiums du « Trophée National Funboard Slalom 15 - 16 ans \*U17\* ».
- Podiums du « Trophée National Funboard Slalom 17 - 20 ans \*U21\* ».

**26. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course, relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**Prise en compte du Risque Covid19 :**

**En s'inscrivant, tout coureur a connaissance et prend en compte le risque COVID19.**

**Chaque coureur est parfaitement conscient :**

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

**Arbitres désignés :**

Président du Comité de Course :	Jean Luc BORT Catherine POST CC adjointe Anne BOUCHARD CC adjointe
Jeunes arbitres :	Baptiste DESCRIAUD Goeffrey GUYONDET
Président du Jury :	Nicolas COMPTA
Commissaires aux résultats :	Thierry POSTEC Gilles BONNO